

rapport sur la bonne conduite du régiment de Toul-artillerie. Après la session, il fut nommé (11 septembre 1791) administrateur du département de la Lozère. Puis, le 5 septembre 1792, ce même département le choisit pour un de ses députés à la Convention nationale, le 2<sup>e</sup> sur 5, « à la pluralité des voix » (225 votants). Il siégea à la Montagne, prit la parole pour justifier le général Labourdonnaye, pour inculper le général Duhoux, pour faire décréter qu'il n'y avait pas lieu à arrestation contre Malus et d'Espagnac relativement à leurs marches, et vota, en ces termes, pour la condamnation de Louis XVI: « L'assemblée a décrété, à l'unanimité, Louis convaincu de conspiration; la loi le condamne à la mort. Les considérations politiques n'ont été invoquées que par le fanatisme et la tyrannie. Heureusement le régime en est passé. On parle d'une faction; je n'y crois pas; si je pouvais y croire, je ne la verais que du côté de ceux qui mettent tant de méchanceté à supposer des partis. Mais, si quelque ambitieux osait attaquer la liberté, les bras du peuple sont levés, et je briguerais l'honneur de porter les premiers coups. Je vote pour la mort de Louis le dernier. » Châteauneuf-Randon fit partie du comité de sûreté générale, fut envoyé en mission dans la Lozère, puis à l'armée des Alpes, puis à Lyon, où il assista Couthon dans les opérations du siège et dans la répression de l'insurrection. Investi des pouvoirs les plus étendus dans toute la région et jusque dans les départements de l'Aveyron, du Gard, de l'Hérault, il prit la part la plus directe à la poursuite, à la défaite et à la condamnation capitale de Charrier (V. ce nom), son ancien collègue de la Constituante, qui, à la tête des royalistes, avait soulevé le département de la Lozère. Dans le Cantal, il fit occuper Saint-Flour « qui avait, écrivait-il à la Convention, conservé monstrueusement ses murs et ses fortifications ». La lettre, du 18 décembre 1793, est datée de « Saint-Flour, dit le Fort-Cantal, mais bientôt le Fort-ras ou le Fort-libre. » Rentré à la Convention, Châteauneuf-Randon continua de s'y montrer un des plus ardents soutiens de la Montagne, même après la chute de Robespierre. Accusé de « vandalisme » par les contre-révolutionnaires de la commune de Saint-Flour, il échappa à grand peine à un décret d'arrestation. Lorsque la Constitution de l'an III eut été établie, le Directoire utilisa l'énergie de Châteauneuf-Randon en lui confiant d'abord le commandement militaire du département de la Lozère, puis celui de la place de Mayence, avec le grade de général de brigade; mais ses dissentiments avec le général Jourdan au sujet d'une « mise en réquisition » des habitants de l'Alsace le fit révoquer. Il se rendit à Paris, et accepta plus tard de Bonaparte (12 brumaire an X), le poste de préfet des Alpes-Maritimes; il ne le garda, d'ailleurs, que peu de temps. Il mourut dans l'obscurité, l'année même où la loi contre les « régicides » allait l'obliger à s'expatrier.

**CHATEAUNEUF-RANDON.** — Voy. ARCHIER (MARQUIS DE).

**CHATEAUVIEUX** (CLAUDE-MARIE-HENRI MEISSONNIER DE), député au Conseil des Anciens, né à Saint-Sauveur (Ardèche), le 19 avril 1754, mort à Saint-Sauveur, le 5 novembre 1845, avait appartenu à l'armée et l'avait quittée avec le grade de capitaine. Plus tard, il devint juge de paix. Il siégea au Conseil des Anciens, depuis le 22 germinal an V, date de

son élection comme député de l'Ardèche avec 148 voix, jusqu'en l'an VII, et ne s'y fit pas remarquer. L'*Almanach national* le désigne ainsi: « Châteaueu (Tieux), rue des Vieilles-Etudes, n<sup>o</sup> 15. »

**CHATELET LOMOND** (LOUIS-MARIE-FLORENT, DUC DU), appelé aussi **DU CHATELET D'HARACOURT**, député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Semur (Côte-d'Or), le 20 novembre 1727, mort à Paris, le 13 décembre 1793, était le fils de la célèbre marquise Gabrielle-Émilie du Châtelet, qui fut l'amie et la compagne de Voltaire. Il entra de bonne heure au service, sous les auspices de son père, le marquis du Châtelet-Lomond, lieutenant général, d'une grande famille de Lorraine. Colonel à seize ans, il fut blessé à la bataille d'Hastombeck, où se distingua le régiment de Navarre qu'il commandait. Après avoir été « menin » du Dauphin — on appelait ainsi, dans l'ancienne France, les six gentilshommes spécialement attachés à la personne de ce prince, — puis chambellan du roi Stanislas, ambassadeur à Vienne et à Londres (1761), chevalier des ordres du roi (1764), après avoir joint au titre de duc, qu'il reçut en 1777, ceux de comte de Ligny-en-Barrois, seigneur de Chamblay (Thiancourt), etc., il refusa la place de chef du conseil des finances, mais accepta le grade de lieutenant général et les dignités de gouverneur général de Toul et Toulou, de gouverneur de Pont-à-Mousson, et de « colonel du régiment du roi. » La mort du maréchal de Biron ayant laissé vacante la place de colonel des gardes françaises, elle fut encore accordée au duc du Châtelet. Cette nomination fut mal accueillie par les soldats, qui, très attachés à leur ancien chef et à sa famille, auraient voulu, a-t-on dit, lui voir donner pour successeur le duc de Lanzun, héritier de son nom et de son titre. Le duc du Châtelet mit le comble au mécontentement de ses troupes par les réformes imprudentes qu'il voulut introduire dans le régiment, et par la discipline nouvelle qu'il prétendit lui imposer. Élu, le 16 mars 1789, député de la noblesse aux États-Généraux par le bailliage de Bar-le-Duc, du Châtelet siégea à droite, tout en faisant aux idées nouvelles quelques timides concessions. Dans la nuit du 4 août, il vota pour le remboursement de la dime et de tous les droits féodaux sur le pied d'une juste estimation, et souscrivit à l'abolition des corvées seigneuriales et des servitudes personnelles. (Il était d'avis que le rachat des droits féodaux serait tout à l'avantage des titulaires). Il soutint que tous les ministres du roi devaient être responsables de leur gestion, et proposa d'adopter à leur égard le *warrant* d'Angleterre. « Cet ordre, dit-il, est une garantie que contracte le secrétaire d'Etat envers celui contre qui il est donné. » Il s'opposa à l'expropriation du clergé, tout en proposant l'affectation, au paiement de la Dette, de 400 millions de biens ecclésiastiques. Pour le reste, il suivit les opinions de son ordre, réclama pour le roi le droit de paix et de guerre, fut d'avis qu'on négocierait avec le pape la question de la souveraineté d'Avignon, etc. Au surplus, il ne tarda pas à se montrer tout à fait opposé aux progrès de la Révolution. Une liste découverte dans les papiers de la reine et sur laquelle figurait le duc du Châtelet, acheva de le rendre suspect; il fut arrêté en Picardie, traduit devant le tribunal révolutionnaire, et condamné à la peine capitale. Il essaya vainement de se donner lui-

même la mort dans sa prison, et fut exécuté à Paris, le 13 décembre 1793.

**CHATELIN** (ALEXANDRE-ALFRED), représentant à l'Assemblée nationale de 1871, né à Azy-le-Rideau (Indre-et-Loire), le 12 mars 1815, était négociant et n'avait aucun antécédent politique, lorsqu'il fut élu, le 8 février 1871, représentant de Maine-et-Loire à l'Assemblée nationale, le 5<sup>e</sup> sur 11, par 100,067 voix (120,174 votants, 151,588 inscrits). Il s'inscrivit au centre droit, et vota obscurément avec ce groupe parlementaire, sans prendre jamais la parole. M. Chatelin se prononça, dans la législation : 1<sup>er</sup> mars 1871, pour la paix; 16 mai, pour les prières publiques; 10 juin 1871, pour l'abrogation des lois d'exil; 22 juillet, pour les pétitions des évêques; 30 août, pour le pouvoir constituant de l'Assemblée; 3 février 1872, contre le retour de l'Assemblée à Paris; 24 mai 1873, pour l'acceptation de la démission de Thiers; 19-20 novembre, pour la prorogation des pouvoirs du maréchal; 20 janvier 1874, pour la loi des maires; 16 mai, pour le ministère de Broglie; 30 janvier 1875, contre l'amendement Wallon; 11 février, contre l'amendement Pascal Duprat; 25 février, contre l'ensemble des lois constitutionnelles.

**CHATENAY** (ALEXANDRE-MARIE GENET DE), député de 1885 à 1889, né au château de Bernicourt (Oise), le 3 septembre 1839, s'occupait d'agriculture dans ses propriétés de l'Oise, et était, depuis 1870, conseiller général du canton de Crèvecœur, lorsqu'il se présenta, le 3 mars 1878, à l'élection législative nécessitée par l'invalidation de M. Labitte (Auguste); il échoua, avec 8,929 voix, contre M. Levavasseur, 11,619. Mais aux élections du 4 octobre 1885, il fut élu député de l'Oise, le 5<sup>e</sup> sur 6, par 51,337 voix (91,643 votants, 110,761 inscrits). Il siégea à droite, parmi les conservateurs, combattit les ministères de gauche, et se prononça notamment, dans la dernière session, contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), pour l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution (14 février), contre les poursuites contre trois députés membres de la Ligne des patriotes (14 mars), contre le projet de loi Liabonne restrictif de la liberté de la presse (2 avril), contre les poursuites contre le général Boulanger (4 avril).

**CHATIZEL DE LA NÉRONNIÈRE** (PIERRE-JÉRÔME), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Laval (Mayenne), le 29 septembre 1733, mort à Angers (Maine-et-Loire), le 20 septembre 1817, fit ses études théologiques à Angers, et fut pourvu du vicariat de Saint-Nicolas de Magny, puis d'un vicariat à la Trinité de Laval (1765). En 1772, il devint curé de Soullaines (Maine-et-Loire). Chatizel se fit connaître par plusieurs publications, entre autres, par un *Traité du pouvoir des évêques de France sur les empêchements de mariage*, habilement dédié au pape, et qui n'en contenait pas moins une assez vive revendication des droits du clergé inférieur contre les bénéficiers et les chapitres. Sa *Lettre de M. les curés du diocèse d'Anjou à Monseigneur l'évêque d'Angers* (1785), accentuait encore la netteté de ces réclamations: elle souleva d'ardentes polémiques dans le monde ecclésiastique. La convocation des États-Généraux fournit à Chatizel une occasion nouvelle de lancer des écrits passionnés contre ses supérieurs hiérarchiques: mais son indépendance n'alla pas jusqu'à accepter dans

leur ensemble les principes de la Révolution naissante. Elu, le 23 mars 1789, par la sénatus-consulte d'Anjou, député du clergé aux États-Généraux, il se réunit, il est vrai, au tiers-état le 19 juin; mais il se sépara bientôt de la majorité, et, après avoir voté le veto suspensif, après avoir repoussé le décret qui saisissait les biens du clergé, et celui qui rendait aux Juifs tous leurs droits d'hommes et de citoyens, il donna sa démission de député, revint à Soullaines, protesta contre la constitution civile du clergé, et chercha à créer dans sa paroisse un centre de résistance religieuse. Recherché par la garde nationale d'Angers, il dut prendre la fuite et se cacher quelque temps à Paris. Puis, comme le danger augmentait, il réalisa sa fortune et passa en Allemagne, puis en Angleterre. Il ne revint en France qu'en 1802; il reprit alors quelque temps ses fonctions de curé de Soullaines, après quoi il se retira avec une pension de l'État, à Angers, où il mourut « encore mal réconcilié, dit un biographe, avec les bénéficiers et à demi pardonné de ses premières ardeurs. » Il les avait pourtant expiées depuis par maint ouvrage orthodoxe: *Lettre au P. Villars, évêque intrus du département de la Mayenne*; *Lettre d'un curé catholique d'Anjou à ses paroissiens, ou préservatif contre l'enseignement des pasteurs constitutionnels* (1792), etc.

**CHATRIANT** (LAURENT), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Lunéville (Meurthe), le 4 mars 1732, mort à Lunéville, le 24 août 1814, était curé de Saint-Clément, en Lorraine. Député suppléant du clergé aux États-Généraux pour le bailliage de Toul, le 7 avril 1789, il fut admis à prendre séance le 28 juin 1790, en remplacement de M. Bastien, décédé, et ne jura dans l'Assemblée constituante qu'un rôle très effacé.

**CHATRY-LAFOSSE** (PIERRE-JACQUES-SAMUEL, CHEVALIER DE), député au Conseil des Anciens, et au Corps législatif de l'an VIII à 1806, né à Caen (Calvados), le 5 janvier 1737, mort à Paris, le 23 mai 1814, était dessinateur et graveur. Il fut élu, le 25 vendémiaire an IV, député du Calvados au Conseil des Anciens, par 208 voix sur 399 votants, et prit quelquefois la parole dans cette assemblée, notamment en faveur de la résolution qui avait pour objet la prohibition des marchandises anglaises. Il soutint qu'elle devait être approuvée, pour déjouer le projet formé par le ministère britannique de paralyser notre industrie au moyen de l'introduction des marchandises provenant de ses nombreuses fabriques. « On dit, s'écria l'orateur, que beaucoup de particuliers vont faire des pertes considérables sur les marchandises anglaises dont ils sont propriétaires. Mais ne sont-ils pas réfractaires, ceux-là qui ont spéculé sur ces objets? Rangerons-nous dans la classe des bons citoyens ceux qui, dans la crise où se trouve la République, se livrent à des négociations dont le résultat est de faire sortir notre numéraire? » Le 1<sup>er</sup> brumaire an VI, Chatry-Lafosse devint secrétaire de l'Assemblée; puis il fut réélu membre du Conseil des Anciens, le 23 germinal an VII, par le même département. Favorable à la politique de Bonaparte, il fut désigné, pour faire partie, le 19 brumaire an VIII, de la « commission intermédiaire ». Il passa ensuite à nivôse au Corps législatif où le Sénat conservateur l'appela à représenter le Calvados, et y siégea jusqu'en 1806. Membre de la Légion d'honneur, le 4 frimaire an XII,

Chatry-Lafosse fut fait chevalier de l'Empire le 27 juillet 1808.

**CHATRY-LAFOSSE** (JACQUES-LOUIS, CHEVALIER), député de 1832 à 1837, né à Caen (Calvados), le 8 décembre 1776, mort à Paris, le 3 août 1854, suivit la carrière militaire, fut créé chevalier de l'Empire le 27 juin 1811, et devint colonel d'état-major de la place de Paris. En possession de ce grade, il fut élu, le 27 mai 1832, député du 1<sup>er</sup> collège du Calvados (Caen), en remplacement de Adam de la Pommeraye, décédé, par 260 voix sur 436 votants, et 646 inscrits, contre 157 au général Tarayre. Il siégea dans la majorité conservatrice et vota avec elle. Réélu le 21 juin 1834, par 286 voix (500 votants, 662 inscrits), contre 174 à M. Treillard, il le fut encore le 22 décembre 1836. Ce dernier scrutin avait été motivé par la promotion de Chatry-Lafosse, le 22 novembre, au grade de maréchal de camp. Il fut admis à la retraite comme général de brigade le 30 mars 1843, par le gouvernement provisoire. Commandeur de la Légion d'honneur.

**CHAUBRY DE LA ROCHE** (FRANÇOIS-JEAN, BARON), député à l'Assemblée législative de 1791, né à la Flèche (Sarthe), le 21 septembre 1753, mort à une date inconnue, devint sous la Révolution, administrateur du département de la Haute-Vienne, et, le 30 août 1791, fut élu député de ce département à l'Assemblée législative, le 1<sup>er</sup> sur 7, « à la pluralité des voix. » Il y vota avec la majorité. Dans la séance du 22 avril 1792, Chaubry de la Roche s'exprima ainsi : « Dans un instant où les citoyens se disputent l'honneur de contribuer au salut de la patrie, j'ai cru devoir vous faire une proposition que votre cœur ne désavouera pas sans doute. On disait autrefois : *Regis ad exemplar totus componitur orbis*. Changeons cette maxime féodale et substituons-y celle-ci : « La moralité des législateurs est la moralité des citoyens. » Je demande que chacun de nous vote à la patrie le tiers de son indemnité pendant les mois de mai, juin et juillet. Ce sacrifice produira une somme de 406,770 livres, c'est-à-dire 546 livres pour chaque député. » La motion, combattue par Bazire, n'en fut pas moins votée par acclamation. Le *Moniteur* en avait dans son procès-verbal de la séance, attribué l'honneur au député Juéry (de l'Oise), qui réclama lui-même contre cette erreur par une lettre rectificative au rédacteur. Chaubry de la Roche fut, plus tard, maire de Congy (Marne). Un décret du 16 décembre 1810 le créa baron de l'Empire.

**CHAUCHARD** (JEAN-BAPTISTE-HIPPOLYTE BARON), représentant du peuple aux Assemblées de 1848-1849, député au Corps législatif de 1852 à 1870, né à Langres (Haute-Marne), le 3 mars 1808, mort à Caunterets (Hautes-Pyrénées), le 5 août 1877, fut destiné au barreau par sa famille; mais, ses études de droit terminées, il entra en qualité de surnuméraire dans les bureaux du ministère de l'instruction publique. Il publia, seul ou en collaboration, divers écrits, parmi lesquels plusieurs brochures relatives aux intérêts de son département, et un « Cours méthodique de géographie et de l'usage des établissements d'instruction et des gens du monde » (1839). Devenu sous-chef de bureau au ministère et conseiller général dans la Haute-Marne pour le canton de la Ferté-sur-Amance, il fut choisi par ses concitoyens, le 23 avril 1848, comme candidat aux élections de l'Assemblée Constituante, et nommé représentant de la Haute-

Marne, le 2<sup>e</sup> sur 7, avec 39,019 voix (67,209 votants, 78,579 inscrits). « Sans fortune et, par conséquent, sans autre moyen d'influence, dit une biographie, comment avait-il pu réussir à se faire nommer ? En s'occupant avec une ardeur sans égale de la question du chemin de fer de Saint-Dizier à Gray, qui doit apporter aux usines métallurgiques du département une grande vigueur. » Malgré ses préférences orléanistes, il se déclara dans sa profession de foi, rallié à la République, et partisan d'un impôt somptuaire, ainsi que de la liberté illimitée de la presse. M. Chauchard siégea cependant à la droite de l'Assemblée et vota régulièrement avec les conservateurs : pour le rétablissement du cautionnement, pour les poursuites contre Louis Blanc et Causidière, pour le rétablissement de la contrainte par corps, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'amendement Grévy sur la présidence, contre le droit au travail, pour l'ordre du jour en l'honneur du général Cavaignac, contre la réduction de l'impôt du sel, pour la proposition Râteau, contre l'amnistie des transportés, pour l'interdiction des clubs, contre l'abolition de l'impôt sur les boissons. Il s'était prononcé pour la candidature de Cavaignac, lors de l'élection présidentielle du 10 décembre, mais, après le succès de L.-N. Bonaparte, il appuya la politique de l'Elysée, et continua de la soutenir à l'Assemblée législative, où le même département l'envoya le 13 mai 1849, le 1<sup>er</sup> sur 5, par 34,447 voix (57,693 votants, 80,385 inscrits). Il y marcha d'accord avec la majorité de droite, vota l'expédition de Rome, puis, vers la fin de la législature, opina pour le rappel de la loi du 31 mai et contre la proposition des questeurs. Cette attitude lui valut, bien qu'il ne se fût pas associé tout d'abord au coup d'Etat de décembre 1851, d'être désigné comme le candidat du gouvernement au Corps législatif, le 20 février 1852 : il fut élu, sur des déclarations assez vagues, par la 2<sup>e</sup> circonscription de la Haute-Marne, avec 25,230 voix (26,433 votants, 39,425 inscrits), contre 444 voix obtenues par M. Wolfordin. Il prit part au rétablissement de l'Empire, et vota constamment avec la majorité dynastique jusqu'en 1869, ayant été réélu le 22 juin 1857, par 24,906 voix (25,462 votants, 36,722 inscrits), puis le 31 mai 1863, par 25,411 voix (26,437 votants, 36,995 inscrits). Officier de la Légion d'honneur.

**CHAUCHET-BOURGEOIS** (RICHARD), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Bouillon (Belgique), le 30 mai 1767, mort à Bouillon, le 24 février 1844, se fit recevoir docteur en droit et prit rang, vers 1787, parmi les avocats de la cour souveraine de sa ville natale. Partisan modéré de la Révolution, il devint successivement secrétaire de sa commune, juge de paix, puis commissaire du Directoire exécutif dans le département des Ardennes, qui le nomma, le 23 germinal an VII, député au Conseil des Cinq-Cents. Son action politique y fut de peu d'importance : il ne prit la parole qu'une seule fois, à la séance du 7 prairial an VII, pour réclamer, dans un discours dont l'impression fut votée, « l'établissement d'exercices gymnastiques où se formerait la jeunesse guerrière ». Sous l'Empire, Chauchet-Bourgeois refusa, au dire d'un biographe, la préfecture des Vosges que lui aurait fait offrir Napoléon. Il s'était fixé à Bouillon. Chauchet-Bourgeois servit ensuite le gouvernement des Pays-Bas, comme membre de l'administration municipale de Bouillon, ainsi que les Etats provinciaux. L'arrondissement de Neufchâteau l'é-

lut, en 1831, sénateur. En 1836, il devint bourgmestre de Bouillon, et obtint enfin, quelques jours avant sa mort (31 janvier 1844), la croix de l'ordre de Léopold.

**CHAUDORDY (JEAN-BAPTISTE-THOMAS COMTE DE)**, député de 1844 à 1848, né à Agen (Lot-et-Garonne), le 6 octobre 1781, mort à Agen le 17 octobre 1849, étudia le droit et entra dans la magistrature. Conseiller à la cour royale d'Agen, et tout dévoué au gouvernement de Louis-Philippe, le comte de Chaudordy débuta dans la vie parlementaire le 17 août 1844, comme l'élu du 2<sup>e</sup> collège du Lot-et-Garonne, avec 241 voix sur 255 votants, en remplacement de M. Bouet, démissionnaire. Il siégea dans la majorité ministérielle, vota pour l'indemnité Pritchard, contre la proposition tendant à réduire le nombre des députés fonctionnaires, et repoussa toutes les motions émanées de l'opposition. Vers la fin de la législature, M. de Chaudordy fut promu président de chambre « bien qu'il fût, observe un biographe, le dix-neuvième conseiller sur la liste. » Le 1<sup>er</sup> août 1846, il obtint, comme conservateur, sa réélection, avec 291 voix (409 votants, 617 inscrits), contre MM. de la Rochejacquelein, 90 voix, et J. Lafitte 18. M. de Chaudordy quitta à la fois, en 1848, ses fonctions de magistrat et son mandat législatif.

**CHAUDORDY (JEAN-BAPTISTE-ALEXANDRE DAMAZE, COMTE DE)**, représentant à l'Assemblée nationale de 1871, né à Agen (Lot-et-Garonne) le 4 décembre 1827, fils du précédent, suivit la carrière diplomatique, et entra au ministère des Affaires étrangères en 1848. Attaché à l'ambassade de Rome (1850), successivement secrétaire d'ambassade à Weimar, à Madrid, à Copenhague, à Carlsruhe, il devint sous-chef du cabinet du ministre (octobre 1862), sous-directeur du cabinet (1866), et ministre plénipotentiaire en 1867. Directeur aux affaires étrangères au moment de la révolution du 4 septembre, il fut le délégué de ce ministère à Tours, réfuta les notes de M. de Bismarck, et protesta contre les excès commis par les armées allemandes. Le 8 février 1871, le département du Lot-et-Garonne l'élut représentant à l'Assemblée nationale, le 2<sup>e</sup> sur 6, par 58,057 voix sur 76,860 votants et 103,962 inscrits. Il prit place à droite, et vota : pour les prières publiques, pour l'abrogation des lois d'exil, pour le pouvoir constituant de l'Assemblée, pour l'acceptation de la démission de Thiers, pour la circulaire Pascal, pour l'arrêtés contre les enterrements civils, pour le septennat, pour le maintien de l'état de siège, pour le ministère de Broglie, contre le retour du parlement à Paris, contre la dissolution de l'Assemblée ; il s'abstint sur la paix (1<sup>er</sup> mars 1871), sur l'amendement Wallon, et sur l'ensemble des lois constitutionnelles.

Nommé ambassadeur près la Confédération helvétique (6 décembre 1873), puis à Madrid (6 septembre 1874), il refusa le même poste à Constantinople au moment de la guerre turco-russe, représenta cependant la France dans cette capitale à la conférence diplomatique de 1878, revint à Madrid, et fut mis en disponibilité le 11 décembre 1878. Le ministère Gambetta le nomma ambassadeur à Saint-Petersbourg (27 décembre 1881), mais il n'eut pas le temps d'occuper son poste, ayant été remplacé le 21 février 1882, par l'amiral Jaurès. M. de Chaudordy est membre de la Commission des Archives diplomatiques au ministère des Affaires étrangères. Chevalier de la Légion d'hon-

neur du 14 août 1863, officier du 30 août 1866, commandeur du 2 mai 1876. Grand croix de l'ordre de Charles III (juin 1876). On a de lui : *La France à la suite de la guerre de 1870-1871* (1887).

**CHAUDOT (ANTOINE)**, député de 1830 à 1831, né à Joigny (Yonne), le 2 avril 1774, mort à Joigny le 15 novembre 1852, propriétaire dans cette ville et maire de la commune, était sans antécédents politiques, lorsqu'il fut élu, le 8 juillet 1830, député de l'Yonne, au collège de département. Il accepta le régime issu de la révolution de Juillet, prêta serment à Louis-Philippe, et n'eut d'ailleurs à la Chambre qu'un rôle politique sans importance.

**CHAUDRON-ROUSSEAU (GUILLAUME)**, député à l'Assemblée législative de 1791 et membre de la Convention, né à Bourbonne-les-Bains (Haute-Marne), le 12 février 1752, mort à une date inconnue, fut, au début de la Révolution, procureur-syndic de son district. Le département de la Haute-Marne l'envoya siéger à l'Assemblée législative, le 1<sup>er</sup> septembre 1791, par 286 voix (303 votants), le 7<sup>e</sup> sur 8 ; il fut de la majorité. Elu membre de la Convention nationale, le 4 septembre 1792, le 5<sup>e</sup> sur 7, avec 163 voix sur 405 votants, il fit partie de la Montagne, et, lors du procès de Louis XVI, se prononça pour la mort sans appel ni sursis, « convaincu, dit-il, que l'existence de Louis ne pourrait cesser d'être funeste à la République. » Envoyé en mission dans les Pyrénées-Orientales, il organisa à Perpignan les premiers bataillons scolaires pour les enfants de 8 à 16 ans, et leur donna un drapeau portant : *Espoir de la patrie*. Par un arrêté du 3 messidor an II, il déclara suspects les parents qui ne feraient pas inscrire leurs enfants sur les contrôles de ces bataillons. En mission dans la Haute-Garonne, il prit dans plusieurs villes du midi des mesures révolutionnaires, contribua à la répression des troubles qui avaient éclaté à Bordeaux ainsi que dans la Lozère et l'Aveyron, rendit compte de ses opérations à l'Assemblée, et fit renvoyer au tribunal révolutionnaire les membres de la « Commission populaire » de la commune de Bordeaux. A son retour à la Convention, il en fut élu secrétaire. Après le 9 thermidor, Chaudron-Rousseau s'attacha à justifier les auteurs de l'acte du 31 mai, et déclara qu'il avait saisi dans sa mission à Bordeaux une correspondance des députés pros crits qui démentait de leur part le projet de mettre le fils de Louis XVI sur le trône. Quand le parti de la Montagne eut été écrasé dans les journées des 2 mars et 21 avril 1795, Chaudron-Rousseau fut décrété d'arrestation et emprisonné. Mais l'amnistie du 4 brumaire lui rendit la liberté. Après le 18 brumaire, il fut nommé par le gouvernement consulaire sous-inspecteur des forêts à Bourbonne-les-Bains, et conserva ce poste jusqu'à la Restauration. La loi « d'amnistie » du 12 janvier 1816 l'obligea de quitter la France : il mourut en exil quelques années après.

**CHAUFFOUR (JULES-IGNACE)**, représentant du peuple à l'Assemblée constituante de 1848, né à Colmar (Haut-Rhin), le 13 janvier 1803, mort à Colmar (Haut-Rhin), le 6 décembre 1879, frère du suivant, se distingua au barreau d'Altkirch, et fit campagne, sous le règne de Louis-Philippe, avec les radicaux pour la réforme électorale. Après la révolution de février 1848, Ignace Chauffour fut nommé procureur général près la cour d'appel de Colmar ; puis, candidat

républicain à l'Assemblée constituante, il fut élu le 23 avril, représentant du peuple par le département du Haut-Rhin, le 10<sup>e</sup> sur 12, avec 35,005 voix (94,408 votants). Il prit place à gauche et se prononça : 9 août 1848, contre le rétablissement du cantonnement; 26 août, contre les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière; 18 septembre, pour l'abolition de la peine de mort; 2 novembre, contre le droit au travail; 4 novembre, pour l'adoption de l'ensemble de la Constitution. Ce fut le dernier des votes auxquels il prit part. Le 24 novembre, il donna sa démission de représentant, revint dans son pays natal et reprit sa profession d'avocat.

**CHAUFFOUR (MARIE-VICTOR)**, représentant aux Assemblées constituante et législative de 1848-1849, né à Colmar (Haut-Rhin), le 13 mars 1819, mort à Paris, le 24 juin 1889, était le fils d'un avocat distingué de Colmar, légitimiste. Victor Chauffour suivit d'abord la carrière paternelle, puis devint, en 1848, professeur suppléant à la Faculté de droit de Strasbourg; son père ne lui avait laissé pour toute fortune que neuf frères et sœurs en bas âge à élever. Après la révolution de février, il servit avec ardeur la cause de la République, et se mit à la tête du comité organisateur des candidatures démocratiques dans son département. Le 23 avril 1848, les électeurs du Bas-Rhin l'élurent représentant à l'Assemblée constituante, le 10<sup>e</sup> sur 15, par 70,039 voix sur 123,968 votants et 132,186 inscrits. Il prit place à l'extrême-gauche, fit partie du comité de législation, prit quelquefois la parole, et vota pour le bannissement de la famille d'Orléans, contre la loi sur les attroupements, contre le décret sur les clubs, contre les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, pour l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, pour l'amendement Grévy sur la présidence, contre le droit au travail, pour la suppression de l'impôt du sel, contre le renvoi des accusés du 15 mai devant la Haute-Cour, pour l'amnistie générale, contre l'interdiction des clubs, pour l'amnistie des transportés, pour le blâme de la dépêche Léon Faucher, pour l'abolition de l'impôt des boissons. Après l'élection du prince L.-Napoléon à la présidence de la République, il combattit énergiquement la politique de l'Élysée, et vota pour la mise en accusation du président et de ses ministres et contre l'expédition de Rome. Réélu, le 13 mai 1849, dans le même département, représentant à l'Assemblée législative, le 2<sup>e</sup> sur 12, par 49,625 voix (95,863 votants, 146,942 inscrits), il soutint la Montagne dans son hostilité contre la politique de la majorité monarchique, protesta contre le coup d'Etat de décembre 1851, et fut banni après cet événement.

Il se fixa à Paris après la guerre franco-allemande, et se présenta aux élections générales du 20 février 1876, dans le VIII<sup>e</sup> arrondissement avec l'appui de Gambetta, contre le duc Decazes et Raoul Duval; mais il n'obtint au premier tour, que 3,612 voix, et se désista en faveur du duc Decazes. Il fut appelé au conseil d'Etat le 14 juillet 1879. Aux obsèques de Gambetta, il prononça un discours au nom de l'Alsace. On a de lui : *Études sur les réformateurs du XVI<sup>e</sup> siècle*, Ulrich de Hutten et Zwingle (1853).

**CHAUFFOUR (LOUIS)**, frère des précédents, représentant à l'Assemblée nationale de 1871, né à Colmar (Haut-Rhin), le 3 avril 1816, mort à Paris, le 5 juillet 1888, était avocat à

Colmar. Républicain comme les autres membres de sa famille, il fut, le 8 février 1871, élu représentant du Haut-Rhin à l'Assemblée nationale le 6<sup>e</sup> sur 11, par 53,999 voix (64,128 votants, 123,022 inscrits), se rendit à Bordeaux, et s'assit à la gauche de l'Assemblée. Mais après s'être prononcé contre les préliminaires de paix, il dut, de même que ses collègues des départements annexés, donner sa démission de représentant. Il entra en 1878 dans la magistrature comme conseiller à la cour de Besançon, et fut promu, 7 juillet 1880, président de Chambre à la même cour, 9 janvier 1882 premier président à la Cour de Dijon, enfin, 25 janvier 1885 conseiller à la Cour de cassation.

**CHAUFONT (JEAN-ANTOINE)**, député à l'Assemblée législative de 1791, dates de naissance et de mort inconnues, était juge de paix à Orléans. Le 7 septembre 1791, il fut, le 8<sup>e</sup> sur 9, et par 179 voix sur 252 votants, élu député du Loiret à l'Assemblée législative. Le *Moniteur officiel* ne fournit aucune indication sur cet obscur législateur.

**CHAUMONT (JEAN-FRANÇOIS)**, membre de la Convention, né à Aire (Landes), en 1750, mort à une date inconnue, était notaire à Rennes. Il adopta les principes de la Révolution, fut nommé président du district de Saint-Malo, commandant de la garde nationale, puis devint sous le gouvernement directorial, « messager d'Etat ». Le 5 septembre 1792, Chaumont avait été élu par le département d'Ille-et-Vilaine, le 5<sup>e</sup> sur 9, « à la pluralité des voix », membre de la Convention. Il prit place à la Montagne et vota avec elle dans le procès du roi. Il s'exprima ainsi au 3<sup>e</sup> appel nominal : « D'après votre premier décret, qui déclare Louis coupable, et d'après le code pénal, la peine à infliger ne peut plus être mise en question; elle est la mort. » Il fit rendre, dans la séance du 20 septembre 1793, un décret chargeant le ministre des affaires étrangères « de négocier avec le gouvernement danois et d'obtenir de lui, conformément au droit des gens, la faculté de faire rendre dans ses Etats les prises qui ont été et qui seront conduites dans ses ports par les croiseurs français, pendant le temps que la République sera en guerre. »

**CHAUMONT (JEAN-BAPTISTE)**, frère du précédent, député au Conseil des Cinq-Cents, né à Aires (Landes), le 17 octobre 1746, mort à Aire, le 20 septembre 1812, était homme de loi dans sa ville natale. Il devint plus tard juge à la Cour d'appel, et (25 germinal an VII) député des Landes au Conseil des Cinq-Cents, où il ne se fit point remarquer.

**CHAUMONT-QUITRY (ODON-CHARLES-JOSEPH, MARQUIS DE)**, député au Corps législatif en 1854 à 1863, né à Paris, le 23 août 1827, mort au château de Landin (Eure), le 24 août 1866, fut nommé, à l'établissement du second Empire, chambellan de Napoléon III. Il n'avait pas d'autre titre, lorsqu'il fut, le 30 juillet 1854, en remplacement du général Rogé, décédé, élu député de la 1<sup>re</sup> circonscription de la Sarthe au Corps législatif par 17,074 voix (17,143 votants, 33,366 inscrits). Il vota avec les plus zélés défenseurs du régime impérial, et fut réélu le 22 juin 1857, dans la même circonscription par 18,362 voix (20,069 votants, 32,623 inscrits), contre 1,446 à Raspail père. Il était encore chambellan lorsqu'il mourut. — Chevalier de la Légion d'honneur.

**CHAUMONTEL** (LOUIS-FRANÇOIS), membre du Sénat, né à Annecy (Haute-Savoie), le 2 octobre 1828, étudia le droit, se fit recevoir avocat, et, après avoir exercé cette profession dans sa ville natale, devint maire d'Annecy et conseiller général de ce canton (Nord). Républicain modéré, il fut destitué de ses fonctions municipales après le 24 mai 1873, mais rétabli par M. Buffet. Il débuta dans les assemblées parlementaires le 30 janvier 1876, ayant été élu, par 220 voix, sénateur de la Haute-Savoie, en même temps que M. Chardon; tous deux prirent place à gauche. M. Chaumontel se prononça contre le gouvernement du Seize-Mai et contre la dissolution de la Chambre des députés demandée par le ministère de Broglie-Pourtou; puis, il soutint les ministères Dufaure et Ferry, vota l'article 7, les lois sur l'enseignement, l'application des décrets aux congrégations, et fut réélu le 8 janvier 1882, par 882 voix. Il donna son suffrage à la formule nouvelle du serment judiciaire, à la réforme de la magistrature, au rétablissement du divorce, à l'expulsion des princes; dans la dernière session, il a voté pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), pour la procédure à suivre devant le Sénat pour juger les attentats contre la sûreté de l'Etat (affaire du général Boulanger), et s'est abstenu sur le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse. — Président du conseil général de la Haute-Savoie et chevalier de la Légion d'honneur.

**CHAURAND** (JEAN-DOMINIQUE-BRUNO-AMAND, BARON), représentant à l'Assemblée nationale de 1871, né à Lyon (Rhône), le 23 mars 1818, d'une des plus anciennes familles du Vivarais, possessionnée dans cette province depuis le xiv<sup>e</sup> siècle, fit ses études à Lyon, son droit à Paris, fut reçu avocat en 1835, et consacra son temps et son zèle à la Société de Saint-Vincent-de-Paul fondée par son compatriote et ami, Ozanam; le 4 juin 1836, il fut nommé administrateur-adjoint du bureau de bienfaisance du 9<sup>e</sup> arrondissement. Il se fit inscrire au barreau de Lyon, le 9 août 1836, et fut un des fondateurs, en 1845, de la *Gazette de Lyon*, supprimée par décret impérial en 1860; il avait protesté énergiquement dans cette feuille contre le coup d'Etat de décembre 1851. M. le baron Chaurand fut aussi président de la Société d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles de Lyon, président de la Société régionale de viticulture de Lyon, et maire de Saint-Genis-Laval. Le 8 février 1871, le département de l'Ardèche l'élu représentant à l'Assemblée nationale, le 6<sup>e</sup> sur 8, par 41,019 voix sur 73,015 votants et 115,623 inscrits. Il prit place à l'extrême-droite, présida un certain nombre de commissions, et prit plusieurs fois la parole, notamment pour réclamer la dissolution des commissions municipales et départementales nommées à la suite du 4 Septembre, et, dans la séance du 12 juillet 1872, pour protester contre ces paroles de Thiers: « Vous nous avez donné une forme de gouvernement qu'on appelle la République »; il lui rappela « le pacte de Bordeaux, le contrat fidèlement observé par l'Assemblée et violé par le chef du pouvoir exécutif, en affirmant la République que nous n'avons pas acceptée et que nous ne voulons pas ». Il déposa une proposition restreignant aux enfants légitimes le bénéfice des dispenses du service militaire. Il vota pour la paix, pour les prières publiques, pour l'abrogation des lois d'exil, pour le pouvoir constituant de l'Assemblée, pour la démission

de Thiers, pour le septennat, pour le maintien de l'état de siège, contre le retour du parlement à Paris, contre le ministère de Broglie, contre la dissolution de l'Assemblée, contre l'amendement Wallon, contre l'ensemble des lois constitutionnelles. Il n'a pas fait partie d'autres législatures. Commandeur des ordres de Pie IX et de François 1<sup>er</sup>, chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand.

**CHAUVEAU** (FRANCK-JOSEPH-CHARLES), dit FRANCK-CHAUVEAU, député de 1876 à 1885, membre du Sénat, né à Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 1846, fils d'un avocat, fut élève du collège des Jésuites de la rue de Vaugirard, puis étudia le droit et se fit recevoir docteur. Il voyagea ensuite en Europe, devint, à son retour à Paris, 1<sup>er</sup> secrétaire de la Conférence des avocats, où il prononça un discours de rentrée sur lord Brougham, et président de la conférence Molé. Avocat à la cour d'appel de Paris et propriétaire à Coye, près Chantilly (Oise), il se présenta comme républicain modéré aux élections qui eurent lieu le 1<sup>er</sup> octobre 1876, dans l'arrondissement de Senlis, en remplacement de M. Sebert, décédé, et fut élu par 10,022 voix (19,914 votants, 24,207 inscrits), contre 9,699 voix à M. Picard d'Ivry, ancien avoué de la Ville de Paris, conservateur, M. Hippolyte Buffenoir avait tout d'abord posé sa candidature républicaine intransigeante, puis l'avait retirée avant le scrutin. M. Franck-Chauveau avait fait une déclaration ainsi conçue: « La République est un gouvernement d'apaisement et de conciliation, ouvert à tous ceux qui lui apportent loyalement leur concours, conservateur des intérêts légitimes, respectueux des droits acquis, des services rendus, de toutes les croyances et de toutes les libertés; elle doit par dessus tout maintenir l'ordre, faire respecter la loi, se garder de l'esprit d'utopie, des aventures et des révolutions. Développement de l'instruction à tous les degrés, extension des franchises municipales, recherche de toutes les économies, étude attentive des mesures qui intéressent l'agriculture, le commerce et l'industrie, qui augmentent le bien-être des classes laborieuses, tels sont les objets que le gouvernement républicain doit poursuivre, les progrès qu'il doit réaliser. » Le député de Senlis prit place à gauche, et fut des 363. Il présenta, dans la session, divers rapports sur le projet modifiant la loi sur l'état de siège, sur la loi relative au Conseil d'Etat, etc. Aux élections qui suivirent la dissolution de la Chambre des députés, le 14 octobre 1877, son mandat lui fut renouvelé par 11,558 voix (21,580 votants, 24,438 inscrits), contre 9,888 à M. Picard, candidat officiel. Il revint siéger sans la majorité opportuniste, et vota notamment avec la gauche modérée: le 23 janvier 1879, pour l'ordre du jour de confiance accordé au ministère Dufaure; le 30 janvier (au Congrès), pour l'élection de M. J. Grévy à la présidence de la République; le 21 février, pour l'amnistie partielle; le 3 juin, pour l'invalidation de Blanqui; le 19 juin (au Congrès), pour le retour du parlement à Paris; pour l'article 7 et les lois nouvelles sur la presse et le droit de réunion, etc. Réélu le 21 août 1881, par 12,228 voix (19,187 votants, 24,548 inscrits, contre MM. Pascal Duprat, 5,344 voix, et Damainville, 843, il s'associa encore, dans cette législature, aux votes des opportunistes: le 4 mars 1882, contre l'amendement J. Roche sur l'élection d'un maire de Paris; le 7 mars, contre la proposition Boyssset tendant à l'abrogation du Concordat; le 29 jan-

vier 1833, contre l'élection de la magistrature ; le 6 mars, contre la revision et pour le ministère Ferry, etc. Il se prononça en outre, pour les crédits de l'expédition du Tonkin, pour le maintien de l'ambassadeur près du pape, contre l'élection des sénateurs au suffrage universel, et prit plusieurs fois la parole, par exemple, en 1832, sur l'organisation du protectorat français à Tunis. Il demanda à la Chambre de vouloir bien s'en rapporter au gouvernement en lui laissant l'initiative complète des diverses mesures à prendre. C'est pendant cette législature, 1831-1835, que l'influence de M. F. Chauveau dans le département de l'Oise, considérable quelques années auparavant, déclina sensiblement, les monarchistes et les radicaux s'étant mis d'accord pour la combattre. Ces derniers lui reprochèrent ses relations avec le duc d'Aumale, ses fréquentes visites au château de Chantilly, et son titre de marguillier de la paroisse de Notre-Dame-de-Lorette à Paris. Après avoir échoué comme candidat au Conseil général de l'Oise dans le canton de Crépy, M. Franck-Chauveau n'obtint aux élections législatives du 4 octobre 1835, sur la liste opportuniste de l'Oise, que 20,473 voix, tandis que le dernier élu de la liste conservatrice, M. A. Duchesne, en réunissait 60,302. Il se présenta dans l'Oise aux élections sénatoriales pour le renouvellement triennal du 5 janvier 1838, et fut élu, le 2<sup>e</sup> sur 3, par 635 voix sur 1,100 votants. Dans la dernière session, il a voté pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1839), pour la procédure à suivre devant le Sénat pour juger les attentats contre la sûreté de l'Etat (affaire du général Boulanger), et s'est abstenu sur le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse.

**CHAUVELIN** (BERNARD-FRANÇOIS, MARQUIS DE), membre du Tribunal, député de 1817 à 1820, de 1822 à 1824 et de 1827 à 1829, né à Paris, le 29 novembre 1766, mort à Paris, le 8 avril 1832, fils du marquis de Chauvelin, qui fut, sous Louis XV, lieutenant-général, ambassadeur et poète, fut attaché à la cour de Louis XVI comme maître de la garde-robe, et, au début de la Révolution, se montra partisan des idées nouvelles. Le crédit de Talleyrand le fit nommer ambassadeur à Londres (1792). Le 12 mai, il présenta à lord Granville une note justificative de la déclaration de guerre adressée par Louis XVI au roi de Hongrie et de Bohême, protesta, le 22, contre une proclamation hostile du roi Georges, réclama, le 25 juillet, l'application uniforme du droit des gens sur mer comme sur terre, en temps de guerre, et se montra, en toute occasion, et dans des circonstances si difficiles, le digne représentant des intérêts qui lui étaient confiés. L'exécution de Louis XVI mit fin à sa mission ; le gouvernement anglais lui enjoignit l'ordre de sortir du royaume avant le 1<sup>er</sup> février. Il revint en France, et fut nommé ministre plénipotentiaire à Florence ; n'ayant pu obtenir du grand-duc la reconnaissance de la République, il renonça momentanément aux fonctions publiques et se tint à l'écart jusqu'au 13 brumaire. Le gouvernement consulaire le nomma membre du Tribunal, à sa création (5 nivôse an VIII) ; il devint bientôt secrétaire de cette assemblée, et y prit souvent la parole, notamment le 22 janvier 1800, pour pousser à la guerre contre l'Angleterre : « Appelez-en, dit-il, à l'énergie républicaine, au courage, à l'indignation des Français. L'humanité, qui pleure sur les plus brillantes victoires, doit avouer une guerre dont le but est de conqué-

rir la paix. » Il appuya la réduction du nombre des justices de paix, et, après la campagne de Marengo, félicita le premier consul « d'avoir noyé dans des torrents de gloire et d'espérance les derniers levains des passions ». Il combattit (mai 1802) la création de la Légion d'honneur, distinction qu'il traita de « préjugés », et n'en accepta pas moins cette décoration, le 25 prairial an XII ; il venait d'être nommé (19 pluviôse) préfet du département de la Lys. L'empereur le nomma conseiller d'Etat le 6 octobre 1810, puis intendant général de la Catalogne.

Le retour des Bourbons l'avait rendu à la vie privée, lorsque le collège de département de la Côte-d'Or, l'élu député, le 20 septembre 1817, par 619 voix sur 1,132 votants et 1,558 inscrits ; il prit place à l'extrême-gauche, et ne laissa pas échapper une occasion de combattre d'une parole vive et mordante les tendances réactionnaires du gouvernement et de la majorité ; il défendit la loi militaire Gouvion-St-Cyr (1819), demanda le rappel des proscrits, le renvoi des régiments suisses, défendit la liberté de la presse et la liberté individuelle compromises après l'assassinat du duc de Berry, et sauva, à la majorité d'une voix, la loi électorale de 1817, en se faisant porter presque mourant à la Chambre pour déposer son bulletin de vote en faveur de l'amendement Camille Jordan (*V. ce nom*). La jeunesse libérale l'acclama au sortir de la séance, mais une manifestation contraire le menaça de coups de bâton. Non réélu en 1820, il reparut au parlement aux élections du 9 mai 1822, qui lui donnèrent, dans le 2<sup>e</sup> arrondissement électoral de la Côte-d'Or (Beaune), 255 voix sur 426 votants et 488 inscrits, contre 151 voix à M. Fouquierand. Le ministère parvint à faire échouer sa candidature en 1824, mais le 1<sup>er</sup> arrondissement électoral de la Côte-d'Or (Dijon), le renvoya à la Chambre, le 17 novembre 1827, par 313 voix sur 597 votants et 655 inscrits, contre 268 voix à M. Saunac. Fatigué par ces luttes incessantes, M. de Chauvelin donna sa démission en 1829, et se retira à Cîteaux, ancienne abbaye bénédictine qu'il venait d'acquérir. Il essaya d'y établir des ateliers industriels, mais il mourut trois ans après du choléra, pendant un voyage à Paris, avant d'avoir pu profiter de ses nouvelles entreprises.

**CHAUVET** (PIERRE-ANTOINE), député à l'Assemblée législative de 1791, né le 23 octobre 1746, mort à une date inconnue, était notaire à Noyers (Basses-Alpes). Il devint procureur général syndic du département, et fut élu, le 3 septembre 1791, député de ce département à l'Assemblée législative, le 2<sup>e</sup> sur 6, avec 141 voix (303 votants). Ce fut un membre obscur de la majorité.

**CHAUVIER** (CLAUDE-FRANÇOIS-XAVIER), membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, né à Lure (Haute-Saône), le 9 mars 1748, mort à Lure, le 26 février 1814, exerçait la médecine dans cette ville, lorsqu'il fut élu député du département de la Haute-Saône à la Convention nationale, le 4 septembre 1792, par 195 voix (355 votants), le 4<sup>e</sup> sur 7. Il siégea parmi les modérés, et, dans le procès de Louis XVI, dit : « Je vote pour la détention actuelle et le bannissement à la paix. » Il se prononça, d'ailleurs, contre l'appel au peuple et le sursis. Adversaire des Jacobins, Chauvier fut, après thermidor, envoyé, pour les combattre, dans les départements de la Corrèze et de la Dordogne. Le 21 vendémiaire an IV, il entra au Conseil des Cinq-Cents, où il représenta encore la Haute-Saône qui l'avait réélu

par 179 voix. Il devint ensuite maire de Lure et conseiller général de la Haute-Saône.

**CHAUVIN (PIERRE)**, représentant du peuple à l'Assemblée législative de 1849, né à Sion (Loire-Inférieure), le 29 janvier 1806, mort le 11 janvier 1868, était docteur en médecine. D'opinions monarchistes très accentuées, il fut élu, sur la liste conservatrice, le 11<sup>e</sup> et dernier, représentant de la Loire à l'Assemblée législative, le 13 mai 1849, par 60,228 voix (148,358 inscrits). Il siégea à droite, et fit partie, pendant toute la législature, de la majorité anti-républicaine. Avec elle il vota : pour l'expédition de Rome et pour les poursuites contre les représentants promoteurs de la journée du 13 juin, pour toutes les lois de répression concernant la presse, les clubs, le suffrage universel, pour la loi Falloux-Parieu sur l'instruction publique, etc. Il ne se rallia pas à la politique de l'Élysée, et rentra dans la vie privée au coup d'État de 1851.

**CHAUVIN DE BOIS-SAVARY (JEAN-AUGUSTE-ARMAND)**, député au Corps législatif de 1813 à 1815, et député de 1815 à 1816, né à Argenton-Château (Deux-Sèvres), le 13 décembre 1769, mort au château de la Brunetière, commune de Saint-Martin-de-Sausay (Deux-Sèvres), le 18 février 1834, était le fils d'un avocat au Parlement, sénéchal de Châtillon-sur-Sèvre. Il entra dans l'armée au début de la Révolution, et fut capitaine de cavalerie de l'an III à l'an VI. De l'an VI à l'an IX, il exerça les fonctions d'administrateur du département des Deux-Sèvres, et devint conseiller d'arrondissement de Bressuire en 1806.

Élu député des Deux-Sèvres au Corps législatif, par le Sénat conservateur, le 6 janvier 1815, il vota (avril 1814) la déchéance de l'empereur, et fut chargé par son département de présenter au roi une adresse de fidélité. Le 20 août 1815, il fut élu député, au collège de département des Deux-Sèvres, par 114 voix sur 173 votants et 223 inscrits, et siégea dans la minorité de la Chambre introuvable. Le gouvernement le choisit comme président au collège électoral de département, mais sa santé ne lui permit pas de conserver ces fonctions, et, après avoir échoué aux élections du 4 octobre 1816, avec 31 voix contre 97 données à M. Jard-Panvilliers, élu, et 37 à M. Morisset, il rentra dans la vie privée.

**CHAUVIN DE LÉNARDIÈRE (CHARLES-ÉTIENNE-LOUIS-CAMILLE)**, député au Corps législatif de 1852 à 1859, né à Bouillé-Saint-Paul (Deux-Sèvres), le 12 novembre 1796, mort à Paris, le 18 décembre 1859, était issu d'une vieille famille bretonne et descendant de François Chauvin, célèbre juriconsulte du xiv<sup>e</sup> siècle, qui fut conseiller au Parlement de Bretagne; il était le neveu de Chauvin de Bois-Savary (V. ce nom) qui fut député sous l'Empire et la Restauration. M. Chauvin de Lénardière fit ses études au lycée Napoléon, à Paris, puis il revint dans les Deux-Sèvres, à Saint-Jouin-sous-Châtillon où il était propriétaire. Conseiller municipal de Châtillon-sur-Sèvre, de 1822 à 1827, conseiller général de son département (1829), il sollicita vainement à quatre reprises, sous le règne de Louis-Philippe, en 1837, en 1839, en 1842 et en 1846, les suffrages des électeurs législatifs. A la fin de l'année de 1848, il devint maire de Nueil-sous-les-Aubiers. Il exerçait ces fonctions, lorsque, après une nouvelle tentative infructueuse aux élections

de 1849 à la Législative, il fut élu comme candidat du gouvernement présidentiel, le 29 février 1852, député de la 2<sup>e</sup> circonscription des Deux-Sèvres (Bressuire et Parthenay) : il avait obtenu 14,109 voix sur 24,186 votants et 38,065 inscrits, contre 5,661 à M. J. Faily, et 3,684 à M. R. Morin. Sa notoriété politique était limitée à son département, et l'auteur des *Profils critiques et biographiques* le constata en ces termes : « M. Chauvin de Lénardière a un nom de vaudeville. C'est un personnage, et son importance n'est nullement contestée à Nueil-sous-les-Aubiers, où l'on serait fort étonné, si un étranger disait qu'il ne connaît pas M. Chauvin, autrement que par les caricatures. Le député n'a de Chauvin que le nom. M. Chauvin du Corps législatif en est, certainement, le membre le plus pacifique; ce qui vient à l'appui des démonstrations de la presse ministérielle, pour prouver que l'empire ce n'est pas la guerre, et le chauvinisme une passion belliqueuse. » M. Chauvin de Lénardière vota le rétablissement de l'Empire et s'associa à toutes les manifestations de la majorité dynastique. Réélu le 22 juin 1857, dans la 3<sup>e</sup> circonscription des Deux-Sèvres, par 13,684 voix sur 14,050 votants, 27,384 inscrits, il reprit sa place à droite, et mourut pendant la législature d'une attaque d'apoplexie.

**CHAUVIN-HERSANT (FRANÇOIS-AUGUSTIN)**, membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents et représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Niort (Deux-Sèvres), le 11 août 1756, mort à Boirateau (Deux-Sèvres), en 1834, était fils de Michel-Jean Chauvin, conseiller du roi et son avocat à la sénéchaussée de Poitou au siège royal de Niort, et de dame Henriette-Angélique Hersant. Il fut élevé chez les oratoriens de Niort, fit son droit à Poitiers, et s'établit avocat à Niort en décembre 1776. Favorable aux idées de la Révolution, il devint, le 14 novembre 1790, substitut du procureur de la commune de Niort, et, en septembre 1791, fut élu accusateur public près le tribunal criminel des Deux-Sèvres. Le 8 septembre 1792, le département des Deux-Sèvres l'élut membre suppléant de la Convention par 179 voix sur 343 votants; il ne fut appelé à siéger qu'en juillet 1793, en remplacement de Duchâtel, exécuté avec les Girondins. Chauvin-Hersant prit prudemment place à la Montagne : « Jo suis assis au pied de la Montagne, écrivait-il à ce moment, mais inévitablement je monterai au faite. » Les événements lui évitèrent cette ascension; il vota contre Robespierre au 9 thermidor, et les thermidorien l'envoyèrent en mission dans la Vienne, la Creuse et la Haute-Vienne, où il s'efforça d'effacer les souvenirs de la Terreur. Élu, le 21 vendémiaire an IV, député des Deux-Sèvres au Conseil des Cinq-Cents, par 78 voix, il siégea dans cette Assemblée jusqu'en l'an VI, et fut nommé à sa sortie adjoint à l'administration centrale des Deux-Sèvres, puis, en l'an VII, président de l'administration du même département. Le gouvernement consulaire l'appela (19 germinal an VIII) au Conseil de préfecture de Niort, et lui confia (6 floréal suivant) le poste de secrétaire général de la même préfecture; le 26 pluviôse an XII, il joignit à ces fonctions celles de président du canton de Coulonges. Destitué au retour des Bourbons, il fut élu, aux Cent-Jours, le 11 mai 1815, par l'arrondissement de Niort, représentant à la Chambre des députés, par 61 voix sur 102 votants, contre M. Morisset, 37 voix; la seconde Restauration le rallia à la

cause monarchique, en le nommant, le 20 août 1816, président du tribunal civil de Niort.

**CHAVANNE (ALEXIS)**, député de 1873 à 1880, né à Lyon (Rhône), le 12 octobre 1824, étudia la médecine, et, reçu docteur en 1851, fut attaché à l'Hôtel-Dieu de Lyon. Entre temps il s'occupait de politique. Pourtant il n'entra personnellement dans la lutte électorale que lors du scrutin complémentaire du 29 septembre 1873 : en remplacement de M. Pierre Duraut, décédé, il fut élu député de la 3<sup>e</sup> circonscription de Lyon par 8,766 voix (14,467 votants, 28,861 inscrits), contre MM. Habeneck, 3,100 voix, Costanier, 1,288, et Milleron, 786. Il se fit inscrire à la fois à l'extrême gauche et à l'Union républicaine de la Chambre : « au premier de ces deux groupes, disait-il un jour, pour les principes, et au second pour la conduite politique ». Il vota, en conséquence, tantôt avec les radicaux, tantôt avec les opportunistes : le 30 janvier 1879 (au Congrès) pour l'élection de M. Jules Grévy comme président de la République; le 5 juin, pour l'invalidation de Blanqui; le 19 juin (au Congrès), pour l'abrogation de l'art. 9 de la Constitution, c'est-à-dire pour le retour du parlement à Paris; le 14 février 1880, pour la proposition Louis Blanc en faveur de l'amnistie plénière; le 16 mars 1880, pour l'ordre du jour Devès en faveur du gouvernement se déclarant prêt à appliquer les lois existantes aux congrégations religieuses non autorisées; le 8 février 1881, pour le projet tendant au rétablissement du divorce, etc. M. Chavanne s'était engagé envers ses électeurs à poursuivre le rétablissement de la mairie centrale de Lyon : il déposa, en effet, le 13 février 1870, une proposition tendant à « restituer à la ville de Lyon ses droits municipaux et sa mairie centrale. » Sur un rapport favorable de M. Jozou, déposé le 13 juillet, la Chambre vota une loi qui abrogeait les articles 1, 3, 6 et 7 de la loi du 3 avril 1874, et disposait que la ville de Lyon serait soumise au même régime que les autres communes de France, « sauf les exceptions suivantes, disait le texte. » C'est-à-dire qu'il y aurait à Lyon un maire et douze adjoints; que la commune de Lyon continuerait à être divisée, pour la tenue des registres de l'état civil en six arrondissements municipaux, le maire déléguant spécialement six de ses adjoints pour remplir les fonctions ci-dessus désignées. Résolu, le 21 août 1881, par la 4<sup>e</sup> circonscription de Lyon, avec 11,356 voix (16,751 votants, 28,223 inscrits), contre 3,835 voix à M. Milleron, 204 à M. Minard et 157 à M. Radisson, M. A. Chavanne, tout en votant parfois avec l'extrême-gauche, inclina davantage vers la conduite politique conseillée par Gambetta. Il soutint le « grand ministère », vota pour la séparation de l'Eglise et de l'Etat et contre le maintien de l'ambassadeur auprès du pape; mais la presse intransigeante lui reprocha, notamment à propos du Tonkin, plusieurs votes favorables au ministère Ferry. Aux élections d'octobre 1885, il fut porté dans le Rhône sur la liste du Comité central (liste opportuniste) et fut élu, au second tour, le 5<sup>e</sup> sur 11, par 86,717 voix (136,430 votants, 178,887 inscrits). Il s'inscrivit à la gauche radicale, et, sans paraître à la tribune, vota avec ce groupe politique. Il soutint généralement le ministère Floquet, et se prononça dans la dernière session, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), pour l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution,

pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger.

**CHAVANNE (MARIUS)**, député de 1881 à 1886, né à Saint-Etienne (Loire), le 18 février 1847, mort à Saint-Etienne le 1<sup>er</sup> décembre 1880, était maire de Saint-Chaouud (Loire). La part qu'il avait prise aux luttes électorales précédentes, et les polémiques très vives auxquelles il avait été mêlé comme maire, le désignèrent aux élections de 1881, comme le candidat des républicains radicaux intransigeants de la 3<sup>e</sup> circonscription de Saint-Etienne : il y obtint 6,806 voix sur 13,471 votants et 21,958 inscrits, contre M. Richarme, opportuniste, 6,328 voix, et s'inscrivit au groupe de l'extrême gauche, avec laquelle il vota : contre le ministère Gambetta dans la journée du 26 janvier 1882, pour la revision intégrale, pour l'abrogation du Concordat et la séparation de l'Eglise et de l'Etat, contre le ministère Ferry et les crédits du Tonkin, contre la loi sur les récidivistes, contre le maintien de l'ambassade auprès du pape, etc. — Porté, le 4 octobre 1885, sur la liste radicale socialiste où figuraient aussi MM. Maujan, Girodet, etc., il ne fut pas réélu, et mourut l'année d'après.

**CHAVASSIEU (LAURENT)**, représentant du peuple aux Assemblées constituante et législative de 1848-1849, né à Montbrison (Loire), le 13 octobre 1787, mort à Montbrison le 14 juillet 1879, était industriel à Rive-de-Gier et connu depuis longtemps par ses opinions républicaines, lorsqu'il fut nommé maire de Montbrison après la révolution de février, et élu, le 23 avril 1848, représentant de la Loire à l'Assemblée législative, le 2<sup>e</sup> sur 11, par 85,412 voix. Il prit place à gauche, fut membre du comité de l'agriculture et du Crédit foncier, et vota pour le maintien du cautionnement des journaux, pour le droit au travail, pour l'impôt progressif, contre l'amendement Duvierger de Hauranne sur les deux Chambres, pour l'amendement Grévy sur la présidence, contre le remplacement militaire, pour la proposition Râteau, pour la diminution de l'impôt du sel, contre la suppression des clubs, pour la mise en accusation du président et de ses ministres. Réélu pour le même département, à l'Assemblée législative, le 13 mai 1849, le 1<sup>er</sup> sur 9, avec 39,877 voix sur 75,232 votants et 113,427 inscrits, il continua de voter avec la Montagne contre les mesures réactionnaires présentées par le gouvernement et par la majorité, et notamment contre la loi d'enseignement de Falloux-Parieu, et contre la loi du 31 mai restrictive du suffrage universel. Au Coup d'Etat de décembre 1851, il fut un moment enfermé à Mazas. Il quitta alors la vie politique.

**CHAVASSIEU (JEAN-BAPTISTE)**, fils du précédent, représentant à l'Assemblée nationale de 1871, député de 1876 à 1879, membre du Sénat de 1879 à 1883, né à Montbrison (Loire), le 16 octobre 1814, était propriétaire et maire de Montbrison quand il fut élu, le 2 juillet 1871, par 47,357 voix (75,080 votants, 143,055 inscrits), représentant de la Loire à l'Assemblée nationale : il remplaça Thiers qui avait opté pour la Seine. La même année (3 octobre), il devint conseiller général de son département. Il siégea au groupe de l'Union républicaine, et vota avec les républicains : le 22 juillet

1871, contre les pétitions des évêques; le 30 août, contre le pouvoir constituant de l'Assemblée; le 24 mai 1873, contre l'acceptation de la démission de Thiers; le 24 juin, contre l'arrêté relatif aux enterrements civils; les 19-20 novembre, contre le septennat; le 20 janvier 1874, contre la loi des maires; le 30 janvier 1875, pour l'amendement Wallon; le 21 février, pour l'amendement Pascal Duprat; le 25 février pour l'ensemble des lois constitutionnelles. Il s'était abstenu sur la question du retour de l'Assemblée à Paris. Candidat aux élections sénatoriales de la Loire, le 30 janvier 1876, il échoua, avec 188 voix contre 193 au dernier élu conservateur, M. Arbel, mais fut plus heureux, le 20 février de la même année aux élections de la Chambre des députés dans la 1<sup>re</sup> circonscription de Montbrison: il passa avec 7,939 voix (12,632 votants, 17,068 inscrits), contre 4,712 à M. Bouchetal-Laroche, ancien député bonapartiste. Il siégea à gauche et fut des 363. Réélu comme tel, le 14 octobre 1877, avec 8,377 voix (13,234 votants, 17,301 inscrits), contre 4,850 à M. Bouchetal-Laroche, il s'associa de nouveau aux votes de la majorité républicaine, et se prononça notamment pour les invalidations d'un grand nombre de députés de la droite. Le 5 janvier 1879, M. Chavaissien passa de la Chambre au Sénat, les électeurs sénatoriaux de la Loire lui ayant donné 268 suffrages sur 399 votants; il prit place dans la nouvelle majorité de gauche, vota avec elle l'article 7 et les lois Ferry sur l'enseignement, l'application des décrets aux congrégations, etc., soutint la politique opportuniste et les ministères qui furent chargés de l'appliquer, se prononça pour la réforme judiciaire et la suspension de l'immovibilité, pour le rétablissement du divorce, pour l'expulsion des princes, pour l'adoption de la nouvelle loi militaire, etc. Il ne fut pas réélu au renouvellement triennal de 1883.

#### CHAVERBIÈRE Voy. SAL. (DE).

**CHAVOIX (JEAN-BAPTISTE)**, député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Juillac (Corrèze), le 4 octobre 1734, mort à Juillac le 19 septembre 1818, avocat dans sa ville natale, fut élu, le 18 mars 1789, député du tiers aux États-Généraux par la sénéchaussée de Limoges. Il vota avec la majorité. Plus tard, Chavoix devint (24 germinal an V), haut juré dans le département de la Corrèze, puis conseiller général.

**CHAVOIX (JEAN-BAPTISTE)**, représentant du peuple aux Assemblées constituante et législative de 1848-1849, puis député de 1878 à 1881, né à Excideuil (Dordogne), le 26 août 1805, mort à Excideuil, le 16 septembre 1881, se fit recevoir en 1827, docteur en médecine et vint exercer sa profession à Excideuil. Le docteur Chavoix fit, dans les rangs du parti démocratique, une opposition assez vive à la Restauration et au gouvernement de Louis-Philippe, et, devenu, après 1830, conseiller municipal et maire de sa ville natale, il prit part à toutes les luttes des radicaux réformistes dans la Dordogne. Il se fit nommer, en 1836, conseiller d'arrondissement de Périgueux, et, en 1839, conseiller général: il remplaça dans ce dernier poste le maréchal Bugeaud, que l'administration avait soutenu de tout son pouvoir. Il tenta aussi de supplanter le même concurrent à la Chambre des députés; mais il échoua dans le 2<sup>e</sup> collège de la Dordogne, avec 141 voix; le maréchal Bugeaud l'emporta par 163 suffrages. Destitué des fonctions de maire d'Excideuil en 1846, il fut réintégré par la République de

février 1848 et nommé, en outre, commissaire du Gouvernement provisoire dans la Dordogne. Puis, le 28 avril 1848, il obtint de ce département aux élections de la Constituante, 34,343 voix (110,594 votants, 140,037 inscrits) et fut élu représentant du peuple, le 13<sup>e</sup> et dernier de la liste républicaine. Il fit partie de la gauche et fut secrétaire du comité de l'intérieur. Il vota: 26 août 1848, contre les poursuites contre Louis Blanc et Causidière; 1<sup>er</sup> septembre, pour le rétablissement de la contrainte par corps; 18 septembre, pour l'abolition de la peine de mort; 7 octobre, pour l'amendement Grévy; 21 octobre, contre l'abolition du remplacement militaire; 27 décembre, pour la suppression de l'impôt du sel; 12 janvier 1849, contre la proposition Rateau; 21 mars, contre l'interdiction des clubs; 16 avril, contre les crédits de l'expédition de Rome; 2 mai, pour l'amnistie des transportés; 11 mai, pour la mise en accusation du président et de ses ministres; 18 mai, pour l'abolition de l'impôt des boissons. A l'Assemblée législative, où il fut réélu le 13 mai 1849, par la Dordogne, le 1<sup>er</sup> sur 10, avec 62,184 voix (105,677 votants, 145,779 inscrits), M. Chavoix continua de combattre ardemment la politique de l'Elysée. Il opina presque toujours avec la Montagne, notamment contre l'expédition de Rome, contre les poursuites exercées contre plusieurs représentants de la gauche à l'occasion du 13 juin, contre la loi du 31 mai 1850, et contre la loi Falloux-Fariou sur l'enseignement. Il eut, pendant la législature, avec un de ses collègues, M. Dupont (de la Dordogne), un duel au pistolet, qui se termina par la mort de son adversaire. Traduit devant la justice sous l'inculpation de meurtre volontaire, il fut acquitté, mais il dut payer à la famille de la victime des dommages considérables. M. Chavoix protesta contre le coup d'Etat de 1851, et, compris dans le décret d'expulsion, se retira en Espagne. Il refusa sa grâce que le gouvernement lui avait accordée en 1852, et ne reentra en France qu'après l'amnistie de 1859. Il recommença la lutte contre l'Empire, et posa, aux élections de 1869 pour le Corps législatif, sa candidature d'opposition dans la 1<sup>re</sup> circonscription de la Dordogne: il réunit 10,866 suffrages contre le candidat officiel, M. Paul Dupont qui fut élu avec 22,339 voix. Après le 4 Septembre, il figura encore sur la liste républicaine de la Dordogne, lors des élections de l'Assemblée nationale, le 8 février 1871; mais il n'obtint que 20,621 voix (le dernier élu de la liste mixte qui l'emporta, M. Fourichon, passa avec 73,293 voix.) M. Chavoix ne reentra au parlement qu'après la période du Seize-Mai. Le 14 octobre 1877, il avait été le candidat des républicains dans la 2<sup>e</sup> circonscription de l'Érignoux; mais M. Raynaud, député conservateur sortant, avait été proclamé élu avec 6,380 voix contre 6,337. L'élection de M. Raynaud fut invalidée par la majorité, et le nouveau scrutin du 27 janvier 1878 donna au docteur Chavoix 6,486 voix (12,640 votants, 15,620 inscrits), contre 6,114 à M. Alfred Magné, bonapartiste. Définitivement élu, il prit place à la gauche modérée, et vota: pour le ministère Dufaure; pour l'élection de M. Grévy à la présidence de la République; pour l'amnistie partielle; pour l'invalidation de l'élection de Blanqui; pour l'article 7 et l'application des décrets; pour les lois nouvelles sur la presse et le droit de réunion. M. Chavoix venait d'être réélu, dans la même circonscription, le 21 août 1881, par 7,917 voix (10,338 votants, 15,093 inscrits), contre 247 à M. de Lestrade, et 106 à